

La commission service aux clubs -proximité

1° OBJECTIFS

Il s'agit :

- d'être à l'écoute de tous les districts du département tels qu'ils sont définis sur la carte en annexe.
- de repérer, valoriser et récompenser les actions et projets associatifs qui rassemblent au-delà du club, des licenciés et des non licenciés.
- de développer la formation des jeunes dirigeants et de leur assurer une place dans la vie du club.
- de proposer toute action de proximité en mesure de faciliter la vie du club et d'aider les clubs en difficulté.
- d'aider les clubs à contribuer au lien social dans les communes , à promouvoir la pratique du sport dans une perspective de santé



2° LES DISTRICTS : voir carte en annexe

I GRAND PAYS DE COLMAR

STE CROIX EN PLAINE – BIESHEIM – COLMAR CA – COLMAR HANDBALL CLUB – LABAROCHE – RIBEAUVILLE –
MUNSTER – NEUF BRISACH

II VALLEE NOBLE – HARTH

GUEBWILLER – PULVERSHEIM – ROUFFACH – FESSENHEIM – UNGERSHEIM – SOULTZ BOLLWILLER -
SOULTZMATT - REGUISHEIM

III THUR – DOLLER

BURNHAUPT GUEWENHEIM – THANN STEINBACH – MASEVAUX – CERNAY WATTWILLER

IV GRAND PAYS DE MULHOUSE

MULHOUSE HANDBALL SUD ALSACE – BOURTZWILLER – OTTMARSHEIM – BRUNSTATT – AS COTEAUX –
ENTENTE MULHOUSE – KINGERSHEIM – FC MULHOUSE – ASPTT MULHOUSE RIXHEIM – SAUSHEIM –
HABSHEIM – US WITTENHEIM – AS ILLZACH MODENHEIM - PFASTATT

V SUNDGAU – TROIS FRONTIERES

SIERENTZ – VILLAGE NEUF – ST LOUIS – US ALTKIRCH – CJE DANNEMARIE



3° FONCTIONNEMENT

3°1 Composition :

1 Présidente (e)

2 à 3 représentants par district

+ des invités :

Le Président du comité

Le responsable de la formation des Jeunes Dirigeants

L' ADS et le CTF en tant que conseillers

3°2 Modalités pratiques

La commission est convoquée par le Président du comité 68 deux fois au cours de la saison sportive, en mai et octobre. Elle peut se réunir à d'autres occasions selon le souhait de la majorité de ses membres.

La commission propose de récompenser deux à trois projets ou actions par session (mai et octobre). Les récompenses seront remises au cours de la soirée des récompenses (février) et de l'AG du comité en juin.



Les membres du conseil s'engagent à respecter les réglementations en vigueur au comité 68 faute de quoi ils ne pourront plus faire partie de la commission.

La durée de fonctionnement du conseil est calquée sur la durée d'une mandature du comité.

Fait à Mulhouse le 19 mai 2014.

Le Président
JL WILLMANN